

**Ne pas imprimer
recto-verso**

LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

	<u>Responsable légal 1 (père)</u>	<u>Responsable légal 2 (mère)</u>
NOM		
PRENOM		
Profession		
Secteur d'activité		
Nom et adresse de l'entreprise		
Tel travail		
Tel portable		
Tel domicile		
Adresse domicile		

Merci d'écrire en majuscules :

Adresse mail du responsable légal (père)	
Adresse mail du responsable légal 2 (mère)	

LES ENFANTS (commencer par l'aîné(e))

<i>Nom (si différent)</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Ecole, classe ou profession</i>

VOTRE SITUATION FAMILIALE

Mariés Pacsés Veuf (ve) Séparés Divorcés Célibataire Vie maritale

En cas de séparation, mode de garde de l'enfant :

**Ne pas imprimer
recto-verso**

AUTORISATIONS (une par enfant)

Monsieur et/ou Madame

Parents de

en classe de (à la rentrée 2021/2022).....

AUTORISATION DE SORTIE ACCOMPAGNÉE APRES LA CLASSE

autorise(nt) mon enfant à quitter l'école Saint Aignan accompagné de :

M/ Mme Lien avec la famille..... N° de téléphone

M/ Mme Lien avec la famille..... N° de téléphone

M/ Mme Lien avec la famille..... N° de téléphone

M/ Mme Lien avec la famille..... N° de téléphone

AUTORISATION DE SORTIE SEUL APRES LA CLASSE

Cette autorisation spéciale ne peut être accordée qu'aux élèves de CE2 - CM1 - CM2 qui **rentrent seuls** chez eux.

autorise(nt) mon enfant à quitter l'école SEUL (merci d'entourer les jours)

à 11h45

à 16h30

à 17h30

à 18h30

⇒ Lu Ma Je Ve

Lu Ma Je Ve

Lu Ma Je Ve

Lu Ma Je Ve

Une carte de sortie (carte verte) sera délivrée par l'école à présenter au surveillant

AUTRES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (A METTRE A JOUR EN COURS D'ANNEE)

Nom et n° de téléphone des personnes pouvant prendre en charge votre enfant

Nom.....

n° ☎ Lien avec la famille

Nom.....

n° ☎ Lien avec la famille

Merci de prévenir l'école en cas de changement.

Date :

Signature du responsable légal 1 (père) :

Signature du responsable légal 2 (mère) :

FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS-ANNEE 2021/2022

Nom et Prénom de l'élève :

Classe (2021/2022) : Date et lieu de naissance :

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

.....

Numéro de Sécurité Sociale et adresse du centre :

.....

En cas d'accident, l'école s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous communiquant vos numéros de téléphone :

N° de téléphone du domicile : Portable :

N° de travail du responsable légal 1 : Portable :

N° de travail du responsable légal 2 : Portable :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame

autorisons l'anesthésie de notre fils/fille

au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Fait à Le

Signature des parents :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'école (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) :

.....

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

**Ne pas imprimer
recto-verso**

BULLETIN D'ENGAGEMENT

RESPONSABLE(S) PAYEUR(S)

Monsieur et Madame Monsieur Madame Autre (à préciser) :

Nom : Prénom

Nom de l'enfant (si différent) :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : ☎ |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email père (*) :@.....

Email mère :@.....

Conformément à la Règle Générale de Protection des Données du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

CONTRIBUTION

s'engage(nt) à payer une participation mensuelle sur 10 mois par famille, (pour les tarifs, vous reporter aux conditions générales ci-jointes). **Pour toute difficulté, veuillez prendre rendez-vous avec Madame Mazoyer.**

par SOLIDARITE (aide aux familles en difficulté), **la contribution est majorée par enfant et par mois de**

5 €	10 €	15 €	20 €	25 €	Autres (à préciser)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PRESTATIONS AU TRIMESTRE (Pour les tarifs, vous reporter aux conditions générales ci-jointes)

Indiquer par une croix les jours de présence de votre (vos) enfant(s).

Prénom(s)	Classe(s)	Restauration				Garderie matin pour tous				Etude/Garderie 16h30 à 17h30				Etude/Garderie 16h30 à 18h30				
		Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	

A.P.E.L (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

Les cotisations annuelles sont de 5,00 € par famille (cotisation école) et 12,00 € (cotisation diocésaine, facturée par l'établissement où se trouve l'aîné, merci de préciser :).

Vos noms, adresse et numéro de téléphone sont communiqués à l'A.P.E.L.

ACOMPTE

Je joins un chèque bancaire ou postal (à l'ordre de l'OGEC SAINT AIGNAN) d'acompte de 75,00 € par enfant au titre du premier trimestre 2020-2021 (de Septembre à fin Décembre 2020) soit 75,00 € x.....=.....,00 €

PAIEMENT (par prélèvement UNIQUEMENT)

- J'ai déjà opté pour ce moyen de paiement l'année dernière
- J'ai déjà opté pour ce moyen de paiement l'année dernière mais mes coordonnées bancaires ont changé, **veuillez trouver ci-joint mon nouveau R.I.B. ou R.I.P.**
- Je n'ai pas opté pour ce moyen de paiement l'année dernière, **veuillez trouver ci-joint mon R.I.B. ou R.I.P.**
- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et en posséder un exemplaire.

Date:/...../.....

Signature du (des) payeurs:

**Ne pas imprimer
recto-verso**

CONDITIONS GENERALES

Contribution familiale

C'est la participation minimale mensuelle nécessaire au bon fonctionnement de l'école. Elle est fixée en fonction du nombre d'enfants d'une même famille inscrits dans notre école et calculée sur une base de 10 mois. La facturation est trimestrielle :
1^{er} trimestre : 4 mois / 2^{ème} trimestre : 3 mois / 3^{ème} trimestre : 3 mois. Tout trimestre commencée est dû.

Nombre d'enfants par famille	Participation			Cumul de l'année			
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
1 ^{er} enfant	268,00 €	201,00 €	201,00 €	670,00 €			
2 ^{ème} enfant	252,00 €	189,00 €	189,00 €		1300,00 €		
3 ^{ème} enfant	232,00 €	174,00 €	174,00 €			1880,00 €	
4 ^{ème} enfant	212,00 €	159,00 €	159,00 €				2410,00 €

Frais annexes

	Classes maternelles			Classes élémentaires		
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Frais fixes de fournitures et de correspondances	44,00 €	33,00 €	33,00 €	32,00 €	24,00 €	24,00 €
Forfait culturel	18,00 €	13,50 €	13,00 €	20,00 €	15,00 €	15,00 €

Cotisations annuelles

Ces 4 cotisations figureront sur le premier bordereau trimestriel :

- UDAPEL : Cotisation à l'Association des Parents de l'Enseignement Libre du Diocèse
- A.P.E.L : Cotisation propre à l'Association des Parents de l'Enseignement Libre de l'école Saint-Aignan
- U.D.O.G.E.C : Cotisation à l'Union Diocésaine des Organismes de Gestion de l'Etablissement Catholique. La cotisation est obligatoire et indivisible, elle couvre les assurances scolaires obligatoires, le service diocésain de l'animation pastorale, une partie des budgets de la Direction diocésaine.
- U.G.S.E.L : Cotisation à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre. L'Adhésion à cet organisme permet à vos enfants (hormis les petites sections) de participer à diverses manifestations sportives inter-écoles et de recevoir de la documentation.

U.D.A.P.E.L.	A.P.E.L	U.D.O.G.E.C (*)	U.G.S.E.L (*)
12,00 € par an par famille	5,00 € par an par famille	21 € par an par élève	1,20 € par an par élève

(*) Tarifs 2018/2019. A l'édition de ce document nous n'avons pas eu la connaissance du nouveau tarif

Restauration

Abonnement au trimestre		Créditer la carte à l'accueil
4 repas	Jours fixes : 1 - 2 - 3 repas	Repas exceptionnels
5.30 le repas	5.60 le repas	6.50 le repas

Tout engagement se prend au trimestre (prévenir du changement 15 jours avant la facturation trimestrielle : (13/9 - 13/12 - 20/3). Un repas régulier ne peut être changé de jour. Les enfants inscrits sont attendus au restaurant : prévenir en cas d'absence. **Les repas pris régulièrement ne seront remboursés, en cas d'absence pour raison médicale, qu'à partir d'une semaine sur demande écrite et à raison de 1,30 € par repas** (car les frais fixes restent les mêmes). La déduction est effectuée par l'école par l'envoi d'un bordereau complémentaire ou sur le bordereau trimestriel suivant. Les repas exceptionnels sont à créditer sur la carte personnelle de l'enfant à l'avance à l'accueil, au plus tard le jour même avant 9h. Pour les sorties scolaires, les enfants inscrits au restaurant le jour de la sortie, auront un pique-nique fourni par l'école.

PAI - Panier repas : Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui notifierait pour un élève, en raison d'allergie ou d'intolérance alimentaire, un repas préparé par la famille, une participation forfaitaire de 4,00 €/jour sera facturée. Veuillez le préciser sur le Bulletin d'Engagement lors de l'inscription de votre enfant à la cantine.

Etude - Garderie :

Inscription au trimestre	Matin	Soir			
	Garderie	Garderie maternelle		Etude primaire (**)	
	7 h 45 à 8 h 20	16h30 à 17h30	16h30 à 18h30	16h30 à 17h30	16h30 à 18h30
Tous les jours	42,00 € par mois	23,00 €/mois	45,00 €/mois	32,00 €/mois	53,00 €/mois
Régulière (1-2-3 jours)	4,00 €/jour	2,70 €/jour	5,20 €/jour	3,50 €/jour	6,00 €/jour
Ticket au jour le jour(*)	6,00 €	6,00 €		6,80 €	

(*) Ticket à remettre directement à l'enseignant le matin en maternelle et/ou le soir en primaire. **Toute étude ou garderie commencée est due au tarif exceptionnel.**

(**) Pour les primaires, l'étude accompagnée aura lieu uniquement de 16h45 à 17h30.

Les enfants inscrits de 16h30 à 17h30 qui ne sont pas repris à 17h30 doivent une garderie exceptionnelle au prix unitaire de 3,50 €. La régularisation doit se faire à l'accueil au plus tard le lendemain.

Facturation et Règlement

La facturation : (Bordereau trimestriel)

La facturation est périodique à raison de 3 facturations par année scolaire :

- 1^{ère} facturation : période de Septembre aux vacances de Noël. Vous recevrez le bordereau fin de septembre.
- 2^{ème} facturation : période de Janvier à fin Mars. Vous recevrez le bordereau fin décembre.
- 3^{ème} facturation : période d'Avril à fin Juin (ou au dernier jour de l'école en juillet). Vous recevrez le bordereau fin mars.

Les bordereaux trimestriels vous seront envoyés.

- Toute période commencée est dûe.
- Toute période non réglée le premier mois se trouvera majoré de 5%.

Règlement

- par prélèvement - d'octobre à juin le 08 du mois.

**Ne pas imprimer
recto-verso**

S'ENGAGER DANS LA VIE PASTORALE DE L'ECOLE

Le projet d'animation pastorale est indissociable de notre projet éducatif chrétien d'école catholique chargée de catéchèse, qui définit une vision de l'Homme à travers des dimensions de respect, d'exigence, de confiance, d'ouverture et de bienveillance.

**Une réunion d'information sur la vie pastorale de l'école
aura lieu le mardi 14 Septembre à 20h30 à l'école**

L'animation pastorale est assurée par Bénédicte Odin.

Monsieur et/ou Madame :

Téléphone :

Adresse mail :

Classe de(s) enfant(s) :

désire(nt) se joindre à l'équipe pour animer un groupe d'enfants en pastorale :

CP Jeudi CE1 Vendredi CE2 Mardi CM1 Lundi CM2 Vendredi
(une heure dans la journée)

désire(nt) se joindre à l'équipe pour animer en pastorale 1h par mois en :

Petite section Moyenne section Grande section
Mardi matin 8h30 Mardi matin 8h30 Mardi matin 8h30

désire(nt) se joindre à l'équipe pour animer la prière des enfants les Vendredis 13h-13h30

désire(nt) se joindre à l'équipe de préparation à la 1^{ère} communion : 5 samedis matin 10h-12h

Autres (à préciser) :

a(ont) lu la circulaire mais ne peut(vent) s'engager.

Date :...../...../.....

Signature (s):